RAPPORT DES ACTIVITÉS MENÉES À SANGMÉLIMA

Période 2024–2026

Titre du projet : Réseau de défenseurs environnementaux luttant contre la criminalité environnementale transnationale dans les forêts du Bassin du Congo

Résumé

Entre 2024 et 2026, APADIME a déployé à Sangmélima et dans les zones d'intervention associées une démarche progressive articulant information des communautés, renforcement des capacités, structuration des acteurs locaux, accompagnement d'organisations communautaires et plaidoyer contre la criminalité environnementale. L'intervention s'est construite sur trois années successives : le diagnostic et la mobilisation en 2024, la formation en 2025, puis l'accompagnement opérationnel et la capitalisation en 2026.

Les données disponibles dans le présent rapport montrent une montée en puissance de l'action. La première phase a touché près de 500 personnes et mobilisé plus de cinq focus groups. Dix leaders de Sangmélima ont ensuite été identifiés, dont quatre femmes, tandis que la formation de 2025 a réuni quinze leaders du Sud et de l'Est, dont six femmes, avec l'implication de cinq autorités administratives. En 2026, trois organisations structurées par APADIME ont été retenues comme sous-récipiendaires et plus d'une cinquantaine de participants ont pris part à la première conférence régionale également présentée comme sous-régionale consacrée à la criminalité environnementale dans l'espace Littoral–Sud–Est du Cameroun.

Le point culminant de cette séquence a été la conférence-débat tenue à la mairie de Sangmélima, suivie de l'atelier de clôture organisé à Koum-Esse, au cœur des forêts du Sud. Cette clôture dans l'espace forestier directement concerné par les enjeux du projet a donné une portée concrète à la capitalisation des acquis et aux échanges sur la continuité des actions. La visite de terrain réalisée le lendemain avec la chargée des projets environnementaux de l'Ambassade de France au Cameroun a permis d'observer deux initiatives communautaires : le champ-école agroforestier porté par NAADEV et le projet de plantation d'hévéa du Comité de développement.

1. Contexte et objectifs de l'intervention

Dans le cadre de ses interventions en faveur de la protection de l'environnement, de la lutte contre la criminalité environnementale et de la défense des droits des communautés locales, APADIME a mené, entre 2024 et 2026, plusieurs activités dans la zone de Sangmélima, dans la région du Sud du Cameroun.

Ces interventions ont progressivement permis d'établir un dialogue avec les communautés locales, les organisations de la société civile, les autorités administratives et judiciaires ainsi que les leaders communautaires. Elles ont également contribué au renforcement des capacités des acteurs locaux et à la structuration d'un réseau d'acteurs engagés dans la protection des ressources naturelles et des droits des communautés.

L'action s'est articulée autour de quatre axes complémentaires : le diagnostic et l'information, le renforcement des capacités, la structuration des acteurs locaux, et le plaidoyer ainsi que la lutte contre la criminalité environnementale. Cette architecture permet de relier la compréhension des réalités locales à la capacité d'action, puis au dialogue institutionnel et à la pérennisation des initiatives.

Indicateur de synthèse	Donnée du rapport	Lecture analytique
Durée de intervention	2024–2026	Des années de progression entre diagnostic, formation et accompagnement opérationnel.
Axes intervention	4	Une approche couvrant information, capacités, structuration et plaidoyer.
Personnes touchées en 2024	Près de 1500	Une première couverture importante des communautés et des zones frontalières mentionnées.
Organisations structurées en 2026	3	Un passage de la mobilisation individuelle à l'accompagnement organisationnel.
Participants à la conférence	Plus d'une cinquantaine	Une mobilisation élargie des acteurs institutionnels, communautaires et de la société civile.

2. Activités réalisées en 2024 : diagnostic, information et mobilisation

2.1. Missions d'information auprès des communautés locales

En 2024, APADIME a initié une première phase de présence et d'information auprès des communautés locales venant de Koum-Esse, Mkwpala, Bidjong et Djoum. Cette phase, qui tenait également lieu de sensibilisation, a touché près de 1500 personnes, y compris celles vivant dans les arrondissements des hotspots frontaliers au Gabon et au Congo.

Les missions visaient à mieux comprendre les réalités locales, les difficultés rencontrées par les populations dans l'accès et la gestion des ressources naturelles, ainsi que les enjeux liés à la protection des forêts et aux droits des communautés. Les échanges ont été conduits au moyen de plus de cinq focus groups. Ce volume signifie que la démarche n'a pas reposé sur une rencontre unique, mais sur plusieurs espaces de dialogue destinés à faire émerger les préoccupations et attentes des communautés.

À ce stade, le principal résultat analytique est l'établissement d'une base de connaissance locale : l'intervention a d'abord cherché à écouter et à documenter avant de programmer les actions de renforcement des capacités. Les attentes identifiées portaient notamment sur l'accompagnement, l'information juridique et le développement des capacités communautaires.

2.2. Premières rencontres avec les ONG et les autorités administratives et judiciaires

APADIME a engagé des échanges avec les autorités administratives et sectorielles afin de présenter ses objectifs et domaines d'intervention, d'identifier les acteurs concernés, de comprendre les mécanismes institutionnels existants, de favoriser la collaboration et de cerner les difficultés liées à la lutte contre les infractions environnementales et forestières.

Cette première phase a permis d'établir des relations de travail avec plusieurs parties prenantes administratives, notamment le MINAS, la mairie, le MINEPDED, le MINFOF et la Police Judiciaire. La

diversité de ces interlocuteurs traduit la dimension transversale de la criminalité environnementale, qui nécessite à la fois une réponse administrative, municipale, sectorielle et judiciaire.

2.3. Réunions avec les communautés et le chef traditionnel

Au terme des concertations avec les leaders communautaires et le chef traditionnel, dix leaders de Sangmélima ont été identifiés et sélectionnés pour participer aux activités de renforcement du projet et représenter les communautés au sein du réseau. Parmi eux, quatre étaient des femmes et six des hommes, soit respectivement 40 % et 60 % de l'effectif.



Réunion avec les communautés, autorités et les leaders locaux.

Profil des leaders sélectionnés	Effectif	Part dans l'effectif
Femmes	4	40 %
Hommes	6	60 %
Total	10	100 %

Cette composition montre une représentation féminine significative, avec quatre femmes sur dix leaders retenus. Les discussions ont porté sur la connaissance des droits des communautés, la protection des ressources naturelles, les mécanismes d'alerte et de signalement des infractions ainsi que les relations avec les autorités compétentes.

2.4. Atelier de structuration du réseau d'acteurs locaux

À la suite des consultations, APADIME a accompagné la mise en relation des acteurs à travers un atelier réunissant dix leaders communautaires, cinq autorités administratives le sous-préfet, la mairie, le MINAS, le MINFOF et le MINEPDED ainsi qu'un notable. L'atelier a donc rassemblé au moins vingt participants hors éventuels autres participants.

Cette démarche visait à améliorer la coordination des actions, la circulation de l'information et la remontée des préoccupations communautaires. Elle a posé les bases d'un réseau associant représentation communautaire, autorités publiques et légitimité traditionnelle.

2.5. Évaluation des besoins en renforcement des capacités

L'évaluation conduite en 2024 a permis d'identifier quatre domaines prioritaires : la législation forestière et environnementale, les droits humains, les droits des communautés locales et autochtones, ainsi que l'identification et le signalement des infractions. Cette évaluation a constitué la base de programmation des activités de renforcement des capacités prévues pour les années suivantes.

3. Activités réalisées en 2025 : renforcement des capacités

3.1. Formation des leaders communautaires du Sud et de l'Est

En 2025, APADIME a poursuivi son intervention à travers une formation destinée à quinze leaders communautaires des régions du Sud et de l'Est, dont six femmes, ainsi qu'à cinq autorités administratives : le sous-préfet, la mairie, le MINAS et le MINFOF. La formation a été menée en collaboration avec la Commission des droits de l'homme du Cameroun, les autorités administratives de Sangmélima et d'autres parties prenantes.



Formation des leaders communautaires et échanges entre les participants.

Composition des leaders formés	Effectif	Part dans l'effectif des leaders
Femmes	6	40 %
Autres leaders	9	60 %
Total	15	100 %
Autorités administratives	5	Groupe institutional associé

La proportion de femmes parmi les leaders formés est de 40 %, exactement comme dans la sélection de 2024. Cette continuité constitue un élément important de représentation dans le dispositif de renforcement des capacités. Par rapport aux dix leaders sélectionnés à Sangmélima en 2024, l'effectif des leaders concernés par la formation de 2025 est supérieur de cinq personnes, soit une augmentation de 50 %.

La formation a porté sur les principales infractions à la législation forestière, le cadre juridique applicable à la protection des forêts, les droits humains dans le contexte de l'exploitation des ressources naturelles, les droits et responsabilités des communautés, les mécanismes de documentation et de signalement des violations, ainsi que le rôle des leaders communautaires dans la prévention et la lutte contre la criminalité environnementale.

L'analyse de cette étape montre un passage de l'information générale à l'acquisition de compétences ciblées. Les leaders ne sont plus seulement consultés : ils sont préparés à documenter, signaler, prévenir et accompagner leurs communautés face aux enjeux liés à l'exploitation et à la protection des ressources forestières.

4. Activités réalisées en 2026 : accompagnement, plaidoyer et capitalisation

4.1. Sélection des sous-récipiendaires et évaluation des besoins

En 2026, APADIME a engagé une nouvelle phase d'accompagnement à travers la sélection de trois organisations structurées par l'organisation comme sous-récipiendaires. Cette sélection a été précédée d'une évaluation des besoins portant sur le niveau de structuration, les capacités organisationnelles et les besoins spécifiques nécessaires à la mise en œuvre des initiatives.

Cette évolution traduit un changement d'échelle : après le travail conduit auprès des personnes et des leaders, l'accompagnement s'est étendu à des organisations capables de porter des actions au bénéfice des communautés.

4.2. Appel à projets communautaires

Un appel à projets a été lancé afin de permettre aux organisations et initiatives communautaires de proposer des actions répondant aux enjeux identifiés dans leurs territoires. Le processus a permis d'identifier et de sélectionner des initiatives contribuant à la protection de l'environnement, à l'amélioration des conditions de vie et au renforcement de la résilience des communautés.

4.3. Structuration et accompagnement des associations locales

APADIME a poursuivi la structuration de trois associations locales : la Nouvelle Alternative Agricole pour le Développement (NAADEV), le Comité de Développement de Koum-Esse et le Comité de concertation à la Base. L'accompagnement a porté sur la formalisation, l'organisation interne, la définition des responsabilités et la capacité à gérer et mettre en œuvre des activités communautaires.

Organisations accompagnées	Nombre
Organisations locales citées dans le rapport	3
Part des organisations dans l'échantillon identifié	100 %

4.4. Signature des contrats relatifs aux activités génératrices de revenus

Des contrats ont été signés avec les bénéficiaires dans le cadre de la mise en œuvre des activités génératrices de revenus. Cette composante vise à renforcer la résilience économique des communautés et à favoriser des alternatives compatibles avec la protection des ressources naturelles.



Bénéficiaires et participantes autour du champ-école agroforestier.

Le projet de champ-école agroforestier mis en place par la Nouvelle Alternative Agricole pour le Développement, porté par les femmes et accompagné par APADIME, illustre cette articulation entre développement économique local et protection de l'environnement. Les AGR constituent ainsi un levier complémentaire aux actions de sensibilisation et de protection environnementale.

4.5. Première conférence régionale sur la criminalité environnementale au Cameroun

L'un des faits marquants de la période 2024–2026 est l'organisation, à Sangmélima, de la première conférence sous-régionale consacrée à la criminalité environnementale dans l'espace Littoral–Sud–Est du Cameroun. Tenue dans la salle de conférence de la mairie de Sangmélima, cette rencontre constitue une étape majeure du projet et un moment de visibilité institutionnelle pour les enjeux de criminalité environnementale au Cameroun.



Participants à la conférence-débat sur la criminalité environnementale.

La conférence a rassemblé les représentants des administrations publiques, des collectivités territoriales décentralisées, des autorités traditionnelles, des communautés locales et autochtones, des organisations de la société civile ainsi que plusieurs partenaires engagés dans la protection des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. Plus d'une cinquantaine de personnes y ont participé, y compris Radio Soleil Mindourou. En retenant le seuil minimal de 50 participants, cette mobilisation représente au moins cinq fois l'effectif des dix leaders sélectionnés en 2024 et plus de trois fois l'effectif des quinze leaders formés en 2025.

Élément	Donnée du rapport	Portée
Nature de l'événement	Première conférence régionale/sous-régionale	Première initiative de ce type pour l'espace Littoral–Sud–Est.
Lieu	Mairie de Sangmélima	Ancrage institutionnel et territorial de la rencontre.
Participants	Plus d'une cinquantaine	Mobilisation interinstitutionnelle et communautaire élargie.
Thématiques	Exploitation illégale, trafic de produits forestiers et fauniques, orpaillage illégal	Menaces identifiées comme affectant les territoires et le développement communautaire.
Resolutions majeures	3 orientations	Coordination, accompagnement institutionnel et pérennisation.

Au-delà des échanges, la conférence a permis de construire une vision commune face à l'exploitation illégale des ressources naturelles, au trafic de produits forestiers et fauniques, à l'orpaillage illégal et aux autres formes de criminalité environnementale. Les participants ont adopté trois orientations majeures : intensifier la lutte par une meilleure coordination, renforcer l'accompagnement institutionnel des initiatives portées par APADIME, et capitaliser sur les acquis du projet afin de pérenniser les actions et les mécanismes communautaires de prévention, d'alerte et de résilience.

La portée de cette conférence réside donc dans son caractère fédérateur. Elle a réuni, dans un même espace, les catégories d'acteurs nécessaires à une réponse concertée. Elle a également fait passer le projet d'une logique principalement locale de mobilisation à une dynamique sous-régionale, tout en conservant Sangmélima comme point d'ancrage.

4.6. Atelier de clôture et capitalisation : une clôture au cœur des forêts du Sud

La dernière phase de l'intervention a été consacrée à un atelier de clôture à Koum-Esse, dans les forêts du Sud. Le choix de ce cadre forestier donne une dimension particulière à la clôture : l'atelier s'est tenu au plus près des espaces et des communautés directement concernés par la protection des ressources naturelles, la criminalité environnementale et les alternatives économiques soutenues par le projet.



Participants réunis dans le cadre de l'atelier de clôture au Sud.

L'atelier a permis de présenter les principaux résultats obtenus, de recueillir les enseignements des parties prenantes et de réfléchir aux perspectives de continuité. Deux documents de capitalisation et de plaidoyer ont notamment été présentés et remis : la note de capitalisation des activités et des principaux enseignements, ainsi que le mémorandum de plaidoyer destiné aux décideurs et acteurs concernés.

Cette clôture dans les forêts du Sud ne constitue donc pas uniquement une étape administrative de fin de projet. Elle a permis de relier les résultats documentés aux réalités du terrain et de rappeler

l'importance de maintenir les mécanismes de collaboration entre communautés, organisations locales, autorités et autres acteurs de la protection de l'environnement.

4.7. Visite de terrain et évaluation des initiatives communautaires

Le lendemain de l'atelier de clôture, une visite de terrain a été organisée avec la Chargée des projets environnementaux de l'Ambassade de France au Cameroun. Elle a permis d'apprécier directement les réalisations et les effets du projet, de visiter le champ-école agroforestier mis en œuvre par NAADEV, d'échanger avec les bénéficiaires et d'observer les pratiques développées dans le cadre de l'accompagnement des communautés.



Échanges lors de la visite de terrain dans les espaces forestiers.

La visite s'est poursuivie auprès du Comité de développement, avec la découverte d'un projet de plantation d'hévéa. Ces deux initiatives — le champ-école agroforestier et la plantation d'hévéa — montrent concrètement la recherche d'alternatives économiques durables, la valorisation des terres et le renforcement de la résilience des communautés, tout en contribuant à la restauration et à la préservation des écosystèmes.

5. Analyse transversale des résultats

L'évolution des activités sur deux ans fait apparaître une chaîne d'intervention cohérente. En 2024, APADIME a touché près de 500 personnes et établi les premiers liens avec les institutions et les communautés. En 2025, l'action s'est concentrée sur quinze leaders et cinq autorités administratives. En 2026, elle s'est traduite par l'accompagnement de trois organisations, la signature de contrats d'AGR, une conférence de plus d'une cinquantaine de participants et une clôture directement implantée dans les forêts du Sud.

Dimension analysée	Données	Analyse
Mobilisation communautaire	Près de 500 personnes en 2024	Large base de sensibilisation préalable à la structuration des leaders.
Representation des femmes	4/10 leaders en 2024; 6/15 en 2025	Part constante de 40 % dans les deux groupes de leaders mentionnés.
Ancrage institutionnel	5 autorités en 2024 et 5 en 2025	Maintien d'un noyau institutionnel associé au processus.
Structuration	3 organisations en 2026	Institutionnalisation des initiatives locales et capacité de portage.
Dialogue régional	Plus de 50 participants à la conférence	Mobilisation au moins 5 fois supérieure au groupe de leaders de 2024.
Alternatives économiques	2 initiatives visitées	Concrétisation du lien entre revenus, résilience et conservation.

Les résultats chiffrés doivent être lus comme des indicateurs de progression et non comme une addition mécanique de publics, certains participants pouvant avoir pris part à plusieurs activités. Ils montrent néanmoins une extension successive des niveaux d'intervention : des communautés vers les leaders, des leaders vers les organisations, puis des organisations vers un dialogue régional avec les institutions et les partenaires.

6. Conclusion

Au terme de la période 2024–2026, les interventions menées par APADIME à Sangmélima ont permis de construire progressivement une dynamique locale autour de la protection des ressources naturelles, de la défense des droits des communautés et de la lutte contre la criminalité environnementale. Partie du diagnostic et de la mobilisation des acteurs en 2024, l'intervention s'est consolidée par le renforcement des capacités en 2025, puis par l'accompagnement direct des organisations communautaires, le financement d'initiatives locales, le plaidoyer et la capitalisation en 2026.

La première conférence régionale sur la criminalité environnementale au Cameroun, organisée à Sangmélima dans l'espace Littoral–Sud–Est, constitue le temps fort institutionnel de cette trajectoire. Avec plus d'une cinquantaine de participants et trois résolutions majeures, elle a permis de faire émerger une vision commune et de renforcer la nécessité d'une coordination entre administrations, collectivités, autorités traditionnelles, communautés et société civile.

La clôture de l'atelier à Koum-Esse, dans les forêts du Sud, a donné à cette dynamique une conclusion pleinement ancrée dans le territoire. Elle a permis de capitaliser les acquis au cœur des espaces concernés et de relier les engagements institutionnels aux initiatives concrètes observées lors de la visite de terrain : le champ-école agroforestier de NAADEV et la plantation d'hévéa portée par le Comité de développement.

Au-delà des activités réalisées, l'enquête sur le trafic illicite de bois dans le bassin du Congo, dans le cas du corridor Dja–Mivoul à la frontière Cameroun–Congo–Gabon, au sein du paysage transfrontalier Dja–Odzala–Minkébé (TRIDOM), s'est déroulée à Sangmélima. L'ensemble de ces actions a ainsi

contribué à poser les bases d'une dynamique communautaire durable, fondée sur l'autonomisation des acteurs locaux, le dialogue avec les institutions et la recherche d'alternatives économiques compatibles avec la préservation des écosystèmes.



Échanges avec les communautés sur les droits et la protection des ressources naturelles.



Participants à la formation des leaders et des autorités.



Séquence de travail consacrée au renforcement des capacités.



Femme du champ-école agroforestier.



Photo de groupe des participants à la conférence régionale.



Échanges lors de la conférence-débat à la mairie de Sangmélima.



Dialogue entre participants et acteurs engagés dans la protection des écosystèmes.



Prise de parole lors de l'atelier de clôture au Sud.



Travaux de l'atelier de clôture et de capitalisation.



Visite de terrain avec l'Ambassade de France au Cameroun.